

VILLE DE NOUMEA

POLE AMENAGEMENT

DIVISION AMENAGEMENTS ET
CONSTRUCTIONS PUBLICS

SUBDIVISION
OPERATIONNELLE DE LA
CONSTRUCTION

IV

N° 2018/52

295

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché(s) sur appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un centre cinéraire au PK5 et autorisation accordée au Maire pour présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 dossier plan phase APS

Par délibération n° 99/864 du 4 août 1999, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un terrain municipal sis au 5^{ème} kilomètre afin de réaliser et d'exploiter un complexe cinéraire.

Par convention n° 2000/08, la Ville de Nouméa a confié la réalisation et l'exploitation d'un complexe cinéraire à la société CINERIS suite à un appel à concurrence, pour une durée initiale de 10 ans, reconduite 2 fois par avenant.

Le crématorium actuellement en service permet trois incinérations maximum par jour avec des tarifs relativement élevés pour ce type de prestation ; en outre, il dispose d'équipements de crémation qui s'avèrent aujourd'hui obsolètes en termes de performance et de respect de l'environnement.

La convention de ce service délégué arrivant à son terme en mars 2019, et ne pouvant plus être renouvelée en l'état, la Ville de Nouméa souhaite anticiper cette échéance et réaliser un nouveau crématorium sur le site du cimetière du 5^{ème} kilomètre.

Il s'agit d'améliorer le service à la population en proposant une réelle alternative aux familles calédoniennes sur le choix des funérailles, notamment avec des locaux adaptés à la situation de deuil, et permettant à la Ville de maîtriser les tarifs de crémation afin de les rendre plus attractifs.

Ce nouveau crématorium pourra permettre la réalisation de six crémations par jour et ainsi répondre à une demande grandissante de la part des familles. En outre, il disposera d'un système de traitement des fumées conforme aux normes européennes.

Le projet d'une surface totale d'environ 400 m², entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite comprend :

- un hall d'accueil du public,
- deux salles de visionnage de l'entrée du cercueil dans le four,
- une salle de remise des urnes,
- des locaux techniques pour le personnel et les fours,
- la réhabilitation et l'agrandissement du jardin des souvenirs existant,
- la réalisation de puits de dépôt des cendres et l'agencement,
- des columbariums et cavurnes.

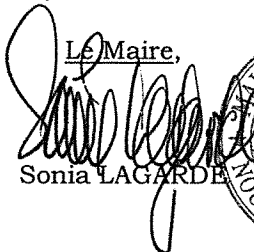
Compte tenu du montant estimé des travaux à 260.000.000 F/CFP TTC, il convient de lancer un appel d'offres pour la réalisation de ce centre cinéraire au PK5. Les travaux, d'une durée estimée à 12 mois environ, pourraient débiter au cours du quatrième trimestre de l'année 2018.

De surcroît, au vu de l'avancement des études de conception, il convient d'habiliter le Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la commune.

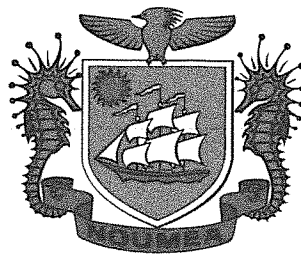
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire, d'une part, à signer le ou les marché(s) sur appel d'offres ouvert avec le ou les soumissionnaire(s) qui aura (auront) été proposé(s) par la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation du centre cinéraire au PK5 et le cas échéant, tout(s) marché(s) négocié(s) consécutif(s) à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, et d'autre part, à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville pour la réalisation de cet ouvrage.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sabine KAGY
Nombre de présents	:	34	M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
			M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants (15 procurations)	:	49	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
			M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Sonia BACKES
			M.	Christophe CHEVILLON	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/295

autorisant la signature du ou des marchés sur appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un centre cinéraire au PK5 et habilitant le Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **- 3 AVR. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/52 du 21 mars 2018,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Administration Générale entendue en séance du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer le ou les marchés sur appel d'offres ouvert avec le ou les soumissionnaires qui sera ou seront proposés par la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation du centre cinéraire au PK5, ainsi que, le cas échéant, tout(s) marché(s) négocié(s) consécutif(s) à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire couvre la réalisation d'un centre cinéraire au cimetière du 5ème kilomètre d'une surface totale d'environ 400 m² et l'aménagement d'espaces extérieurs (jardin des souvenirs, puits de dépôts des cendres, columbariums et cavurnes.)

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 260.000.000 F/CFP TTC.

ARTICLE 4 /

Le Maire est habilité à présenter une demande de permis de construire au nom de la commune et à signer les actes relatifs à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Centre Cinéraire au PK5.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
POLE AMENAGEMENT	-	1
D.A.C.P. (S.O.C.)	-	1
D.V.C.E.S. (S.V.C.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué
et / ou publié le - 5 AVR. 2018
est exécutoire de plein droit.



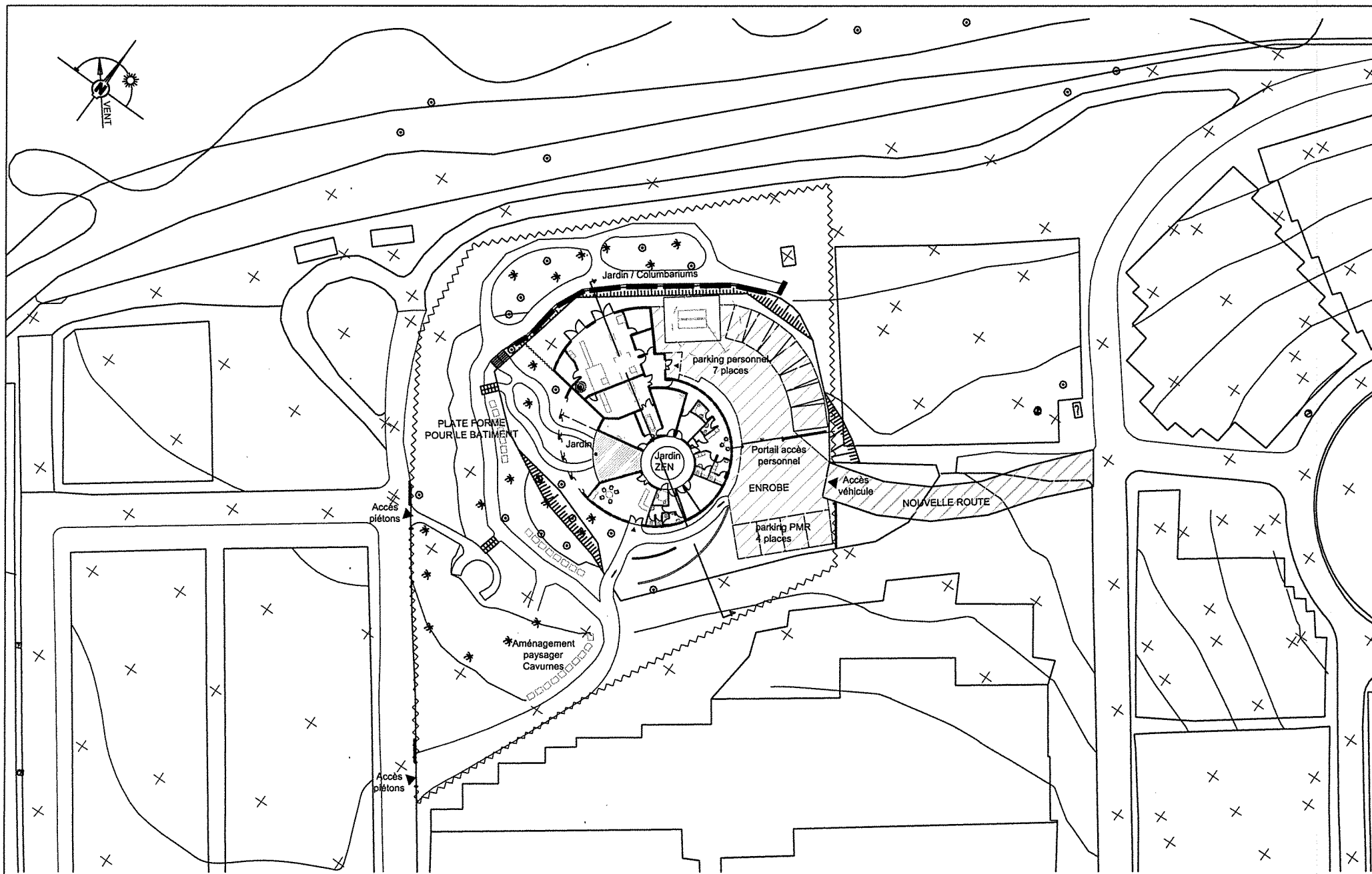
Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



Mairie de Nouméa

PERSPECTIVE

Agnès GABET-JEZEQUEL - Architecte D.P.L.G.
16, Rue René Millard - BP 6
98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 27.83.93 / Fax : (687) 28.55.18

Centre Cinéraire CCPK5

Echelle 1:500ème

APS

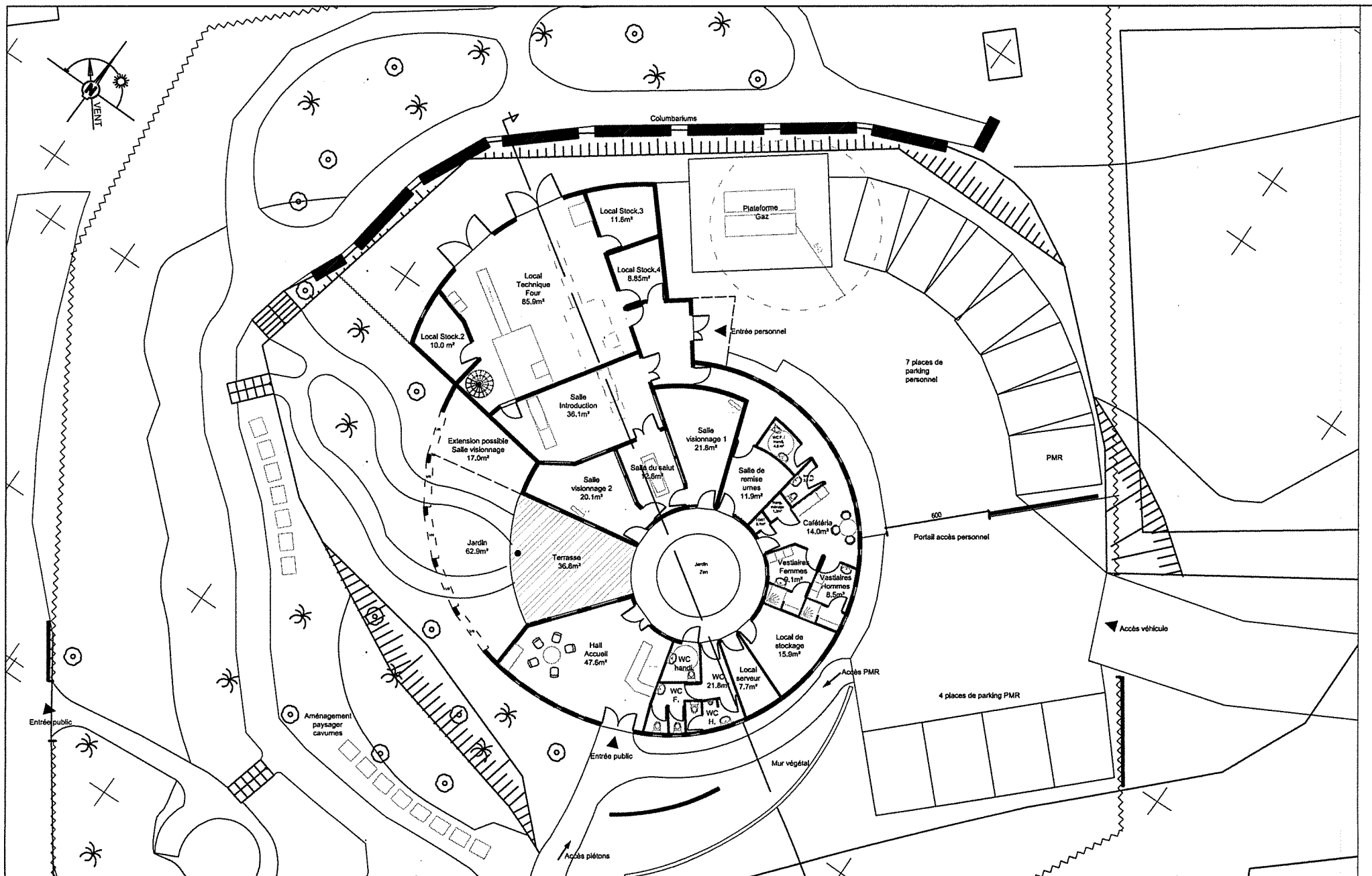
Format A3

Mars 2018

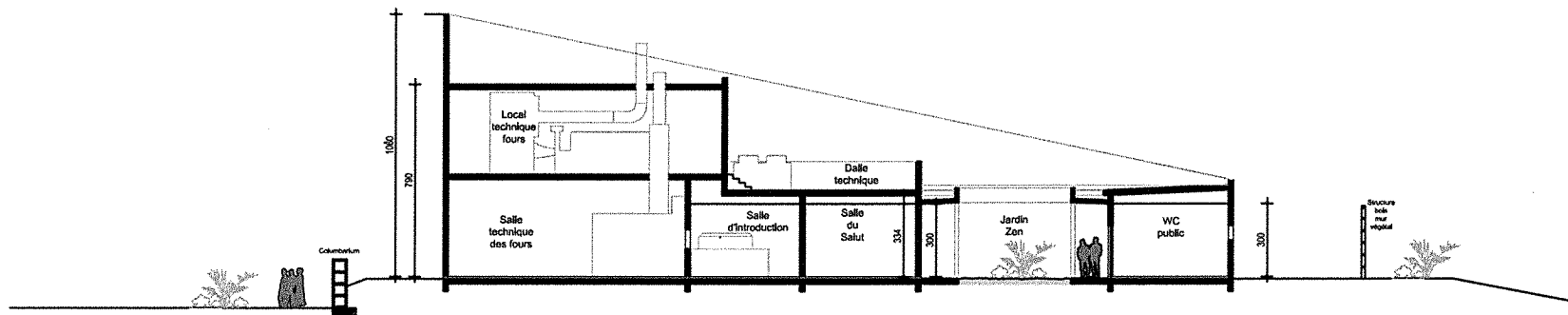
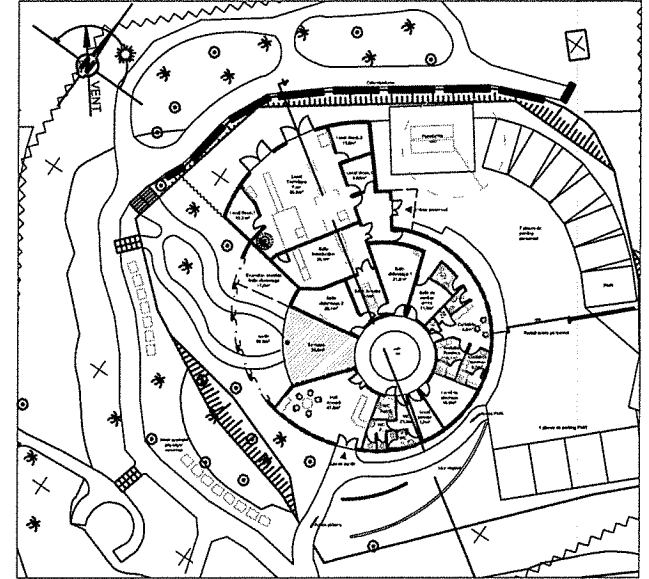
Plan de distribution

Rdc

PLAN N°00



Plan repère au 1/500e



Mairie de Nouméa

PERSPECTIVE

Agnès GABET-JEZEQUEL - Architecte D.P.L.G.
16, Rue René Millard - BP 6
98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 27.83.93 / Fax : (687) 28.55.18

Centre Cinéraire CCPK5

Echelle 1:200ème

APS

Format A3

Mars 2018

Coupe

PLAN N°03